

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 86-466 du 6 Novembre 1986

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN  
Ministre Délégué auprès du Président de  
la République, Chargé de l'Intérieur, de  
la Sécurité Publique et de l'Administra-  
tion Territoriale de l'intérim du  
Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des  
Enseignements Moyens et Supérieur pour  
compter du 3 Novembre 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de  
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois  
Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Con-  
seil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

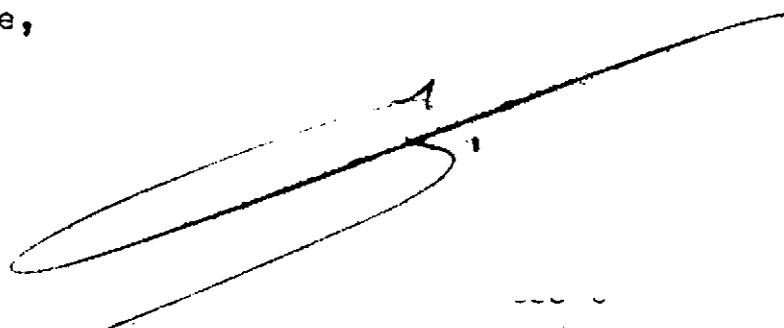
D E C R E T :

Article 1er.- Pour compter 3 Novembre 1986, le Camarade Edouard  
ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République,  
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration  
Territoriale de l'intérim du Ministre des Enseignements Moyens et Supé-  
rieur pendant l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 6 Novembre 1986

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC-6 MEMS-  
MISPAT 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-  
Bde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-